

Pour une prise en compte des chômeurs en fin de droit

Dans sa réponse à la question écrite No 2444 du 22.06.2011, le Gouvernement déclarait que le SAMT et le SAS assurent de manière coordonnée le suivi des personnes touchées par la révision de la LACI, pour autant que celles-ci soient disposées à rester inscrites en tant que demandeurs d'emploi et/ou qu'elles sollicitent l'aide sociale. Il précisait que ces personnes sont invitées à rester inscrites à l'ORP en tant que demandeurs d'emploi.

Sont considérés comme chômeurs les personnes annoncées aux ORP, qui n'ont pas d'emploi et sont immédiatement disponibles. Peu importe qu'elles touchent ou non une indemnité de chômage.

40 personnes parmi les 230 personnes arrivées en fin de droit à la suite de l'entrée en vigueur de la LACI le 1.4.11 ont sollicité une aide sociale entre avril et juillet 2011.

110 personnes parmi les 230 personnes arrivées en fin de droit à la suite de l'entrée en vigueur de la LACI le 1.4.11 ont demandé l'annulation de leur dossier à l'ORP, 50 pour avoir retrouvé un emploi. Le sort de 60 autres est inconnu.

Sur le plan social, il serait important de savoir ce que les personnes en fin de droit sont advenues, afin que les mesures éventuelles de soutien soient mises en route assez tôt.

Le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes ?

- Les chômeurs en fin de droit qui restent inscrits dans les ORP apparaissent dans les statistiques. Comme les subventions fédérales sont proportionnelles au nombre de chômeurs, le canton du Jura ne bénéficierait-il pas de plus fortes subventions si tous les chômeurs en fin de droit restaient inscrits à l'ORP ?

- Si tel est le cas, ne pourrait-on envisager que les fins de droit restent inscrits aux ORP comme cela se fait dans les cantons de VD et de GE, mais sans obligation de recherche d'emploi ?

- Quelles mesures spécifiques de soutien et de réinsertion pense prendre le gouvernement vis-à-vis de ces chômeurs qui "sortent" des statistiques ? En particulier, s'ils restent inscrits à l'ORP, un partenariat entre cette institution, les services sociaux et les autres organisations s'occupant de cette thématique serait-il envisageable, afin de les aider à trouver un emploi recréant un droit au chômage ?

Delémont, le 23.11.2011

Pour le groupe CS-POP et Verts

Emmanuel Martinoli
per
EFM
#

Emmanuel Martinoli
Emmanuel Martinoli
J. S.